

Services à long terme

Ce cours de formation en ligne traite principalement des services de soutien immédiats et initiaux dont une personne victime de la traite peut avoir besoin. Une fois que la victime de la traite de personnes n'est plus dans une situation d'exploitation et que ses besoins immédiats ont été satisfaits, il est nécessaire de lui apporter un soutien à long terme.

Éléments particuliers à prendre en compte

Chaque victime de la traite de personnes a des besoins à long terme qui lui sont propres. En voici quelques exemples :

- Un logement à long terme et permanent
- Une formation en dynamique de la vie
- Une mise à niveau des études
- Une recherche d'emploi et une orientation professionnelle
- Une aide juridique pour les questions qui sont longues à régler, telles que les problèmes à long terme liés au statut juridique, les poursuites contre le trafiquant, etc.
- Counseling et décisions éclairées sur les soins en traumatologie à long terme
- Planification de la transition, y compris l'intégration dans la collectivité locale
- Mise en place et entretien d'un réseau de soutien social
- Création d'un plan d'autosoins pour faire face aux effets continus d'un traumatisme

Où chercher les services

Lorsque la personne atteint cette étape, vous pouvez l'aider à rechercher les différentes possibilités qui se présentent à elle :

- Les organismes d'orientation professionnelle
- Les programmes d'éducation continue
- Les programmes de langues
- Les conseillers en traumatismes
- Les possibilités de bénévolat pour acquérir des compétences et de l'expérience
- Les groupes de soutien, les groupes de pairs et les réseaux sociaux

Retour à la maison

Une personne victime de la traite au Canada peut souhaiter retourner dans son pays d'origine. Lorsque cela est possible, il est important de l'aider à planifier un retour en toute sécurité et une réintégration soutenue dans son pays et sa collectivité d'origine.

Pour celles qui souhaitent être rapatriées dans leur pays d'origine :

- Demandez à la personne si elle a des membres de la famille, des amis ou d'autres personnes de confiance qui peuvent l'aider.
- Si elle est impliquée dans une enquête policière ou dans une poursuite judiciaire, demandez à la police et à la Couronne si elles seraient en mesure de l'aider.
- Communiquez avec l'ambassade ou le consulat du pays d'où provient la personne pour voir s'ils peuvent faciliter les plans de rapatriement. Vous pouvez également, vous ou le consulat, chercher des services dans le pays ou la collectivité d'origine de la personne, tels que des services de logement, de consultation et d'autres services qui pourraient aider la personne à son retour.
- Mettez-vous en relation avec les organismes qui se chargent notamment des migrations et des rapatriements, comme l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), pour obtenir des renseignements et de l'aide.